

Le contrat de ville de La Porte du Hainaut

C'est un contrat qui contient des engagements réciproques



Qui lie La Porte du Hainaut, l'Etat, l'Agence Régionale de Santé, le Pôle Emploi, la CAF, la CPAM, la CDC, la Région, le Département, les bailleurs sociaux, et les communes concernées.



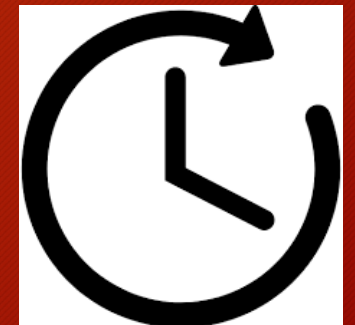
Signé le 26
juin 2015

Évalué à mi
parcours en
2018

Révisé en
2019

Prorogé
jusqu'au 31-
12-2022

En voie de
prorogation
jusqu'en 2023



Le contrat affiche 3 ambitions

- Réduire les inégalités sociales et territoriales
- Améliorer durablement les conditions de vie des habitants
 - Inverser les tendances défavorables



En actionnant 3 leviers

- La mobilisation des acteurs
- La gouvernance et le pilotage
- La mise en œuvre des programmations



Soutenus par 5 intentions

- La concentration du droit commun et des crédits dérogatoires
 - La mutualisation des ressources et des actions
 - La qualification des parcours et des acteurs
 - L'innovation sociale et des processus
- La participation des habitants et des associations locales



Couvrant 7 champs de l'action publique

- La réussite éducative
- L'insertion socio-professionnelle
- La prévention de la délinquance
 - La santé
- L'habitat et le cadre de vie
 - La citoyenneté
- L'inclusion numérique



Schéma général du cadre d'intervention

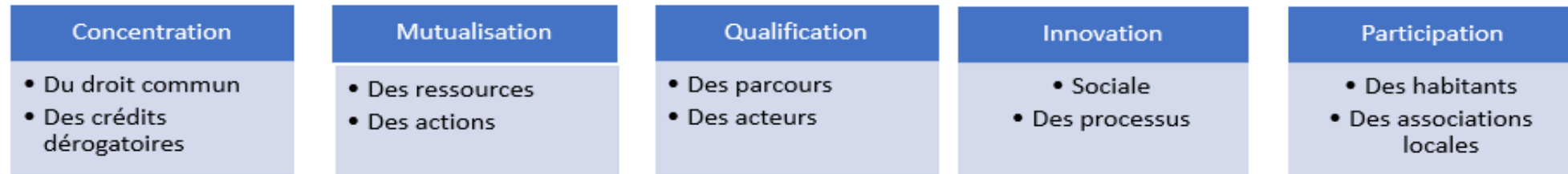
Trois ambitions du développement social et urbain

Réduire les inégalités sociales et territoriales
Améliorer durablement les conditions de vie des habitants
Inverser les tendances défavorables

En actionnant 3 leviers



A TRAVERS 5 INTENTIONS



ET 7 AXES D'INTERVENTION

La réussite éducative – L'insertion socio-professionnelle – La prévention de la délinquance –

La santé – L'habitat et le cadre de vie – La citoyenneté – L'inclusion numérique

Le contrat de ville agit sur un zonage prioritaire

Composé de

- 13 quartiers prioritaires
- 14 quartiers de veille



Qui ne reflète que partiellement la réalité sociale du territoire

